

CONTACT PRESSE

CAUE Rhône Métropole
Nathalie Colonge
T. 04 72 07 44 55
n.colonge@caue69.fr



en partenariat avec



Prix « PAYSAGES EN PROJET » dans le Rhône et en Métropole de Lyon 1^{re} édition

Le prix « Paysages en projet » dans le Rhône et en Métropole de Lyon est co-organisé par le CAUE Rhône Métropole et la Fédération Française du Paysage, délégation Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté en partenariat avec l'Association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et l'Association des maires ruraux du Rhône, avec le soutien de Paysalia.

Ce prix vient en prolongement d'un premier concours intitulé « Espaces publics & paysage », lancé en 2014 dans le cadre du concours « Villes et villages fleuris ». Ce nouveau prix perpétue le partenariat entre la Fédération nationale des CAUE et le Comité national des villes et villages fleuris.

Lancé le 6 décembre 2017 au salon Paysalia, le prix « Paysages en projet » est ouvert aux maîtres d'ouvrage privés et publics, invités à présenter un aménagement dans le Rhône et la Métropole de Lyon, livré avant le 1^{er} mars 2018, de moins de cinq ans, réalisé avec l'appui d'un paysagiste concepteur, un architecte ou un urbaniste.

Sommaire

I. « Paysages en projet »

- le CAUE Rhône Métropole et la FFP, délégation Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté
- Un prix
- 16 aménagements retenus

II. Le paysage

- Du paysage ordinaire au grand paysage
- La fabrique du paysage
- Pour la vie, pour la ville
- À l'épreuve de la transition énergétique



PRIX 2018
PAYSAGES EN PROJET
RHÔNE MÉTROPOLE



I. « Paysages en projet »

→ **Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole**

La sensibilité à l'architecture, à la ville, aux paysages, le CAUE la cultive avec persévérance et conviction, depuis qu'une loi sur l'Architecture en janvier 1977 lui a confié un ensemble de missions allant du conseil aux particuliers qui construisent, à l'accompagnement des collectivités pour leurs projets d'aménagement, à la formation des professionnels, à l'éducation des jeunes jusqu'à la participation des habitants dans des formes de médiation variées. Il tente de répondre à une demande croissante de qualité du cadre de vie et de travail, de lieux de médiation et d'échanges, de démocratie de proximité en fournissant des supports accessibles à tous de lecture de pans de ville, de la fabrique de la ville. Le CAUE s'emploie à adapter son offre « conseils » et « outils » au plus près des enjeux actuels pour produire un aménagement durable en offrant des clés de lecture du paysage, des notions de description et de vocabulaire et en proposant des références d'aménagements. Le CAUE, de par sa connaissance du terrain et de ses acteurs, sa capacité à nouer des partenariats, participe à la dynamique des politiques d'aménagement et de développement des territoires et favorise le respect des paysages naturels ou urbains.

Le paysage est un élément fondamental qui participe pleinement à l'aménagement de notre territoire, composant essentiel de notre cadre de vie et de ce que nous appelons le bien commun. Formidable champs d'investigation, d'expérimentation, le paysage qui nous entoure est confronté aux enjeux de pression foncière et de changement climatique. Il évolue, se transforme, est exploité, disparaît, se réinvente sans cesse sous la main de l'homme. Cela nous interroge systématiquement sur le besoin d'en connaître les origines et les phases successives de transformation et d'en préserver la mémoire. Porter nos regards sur le paysage est essentiel, il représente aujourd'hui à l'évidence pour les territoires les plus fragiles une valeur économique, touristique, une ressource évidente, favorable à toute démarche de revitalisation et de renouvellement de leur attractivité.

Sébastien Sperto

directeur du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement Rhône Métropole

→ **La Fédération française du paysage, délégation Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté**

Depuis plusieurs années, le CAUE Rhône Métropole et la délégation Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté de la Fédération Française du Paysage, organe représentatif des paysagistes concepteurs, construisent des relations partenariales fructueuses (coédition de l'exposition « Paysages Transformés », présence au CA...). Nous sommes très attentifs au rôle de sensibilisateur des CAUE auprès des acteurs de l'aménagement du territoire.

Ce prix « Paysages en projet » est l'occasion de donner une visibilité à nos aménagements, de saluer la qualité des politiques publiques, de mettre en valeur nos paysages contemporains et de sensibiliser les communes, quelle qu'en soit l'échelle, à veiller à la qualité des aménagements et à l'amélioration du cadre de vie.

Ce prix a aussi pour ambition de rappeler que le jardin et, par extension, l'aménagement paysager des espaces publics, sont des modèles de contrôle urbain, des outils de planification au service de la transformation de la ville depuis le XIX^e siècle (avec Forestier et Alphand), et de la transition écologique pour les années à venir...

Nous remercions donc vivement le CAUE de nous avoir associés à l'organisation de ce prix.

Séverine Clédat

présidente de la délégation Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté de la Fédération française du paysage



FFP

I. « Paysages en projet »

→ Le CAUE, des missions d'intérêts publics

1. Information et sensibilisation

1.1 Événements

→ Réseau paysage et cadre de vie 69

journée de lancement à Éveux avec le CAUER M et la DDT 69 (partenariats Dreal Auvergne-Rhône-Alpes et Udap 69), 26 avril 2018

→ Paysages latents

Soirée ciné-débat dans le cadre de la présentation de l'exposition du CAUE 74 « Paysages du XXI^e siècle : que fabriquons-nous pour demain ? », jeudi 19 janvier 2017 au CAUE RM (partenariat Archipel)

→ **Architecture et paysage : image d'un territoire** rencontre professionnelle, vendredi 15 janvier 2016 à la Drac Auvergne-Rhône-Alpes

→ **Terres & Paysage. Monts et coteaux du Lyonnais** exposition et édition, février 2015 (avec Images et Recherche)

→ **Vers un géoparc à haute qualité paysagère : Géotour Beaujolais**

jeudi 8 octobre 2015

→ Les hauts lieux du paysage à La Duchère

De la toiture à la façade, extraits de nature autour du Centre d'échanges de Perrache

visites guidées et parcours commentés organisés dans le cadre des Journées européennes du patrimoine sur le thème « Toute la nature est dans le patrimoine », 20 et 21 septembre 2014

1.2 Éditions

→ Livrets parcours architecture & paysage

éditions gratuites de poche pour découvrir en autonomie un quartier à travers une promenade éclairée de notices et de photographies de bâtiments, places, jardins et œuvres d'art. En 2017 sont parus : « Villeurbanne – La Doua, de la Tête-d'Or à la Feysine », « Villeurbanne – La Doua, au cœur du campus » (réalisés avec Le Rize) et « Les Alagniers – Rillieux-La-Pape » (réalisé avec le GPV de Rillieux-la-Pape)

→ **Carnet de territoire – Le Beaujolais**

1^{er} tome de la collection *Carnets de territoire*, éditions CAUE RM avec les contributions des acteurs de ce territoire, juin 2016

1.3 Actions éducatives

→ Promenons-nous... sur le Promenoir !

cinq écoles de Villefranche-sur-Saône sur le devenir de la place du Promenoir, vendredi 9 juin 2017

→ Faire pousser des liens

collège Raoul-Dufy, Lyon 3e

→ Quel paysage pour demain ?

Lire et comprendre pour agir sur le territoire viticole Lycée Bel-Air à Saint-Jean d'Ardières, classe de 1^{er} bac pro viticulture, Eurêka, 2016

1.4 Formations des enseignants

→ Architecture et paysage, le génie du lieu

dans le cadre du Plan académique de formation, 28 et 29 mars 2018

1.5 Ressources

→ Observatoire national de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage

depuis 2008, le CAUE Rhône Métropole alimente en références locales cette base de données accessible à tous via un portail national

2. Formation

→ Qualité urbaine et paysagère des permis de construire

Pour les agents et les instructeurs des collectivités territoriales, 22 et 23 mars 2018 (partenariat CNFPT)

→ Communes rurales et espaces publics : des espaces en partage

Saint-Vérand, 29 avril 2016 (partenariat CNFPT)

→ Paysages du Beaujolais et aménagement : la construction d'une vision globale pour améliorer l'action locale

Villefranche-sur-Saône, 29 juin 2016 (partenariat Syndicat mixte du Beaujolais)

3. Conseil aux particuliers et aux maîtres d'ouvrages privés

→ 18 lieux de consultations

22 permanences mentuselles en 2017 : 704 conseils aux particuliers

→ mission d'accompagnement de la plateforme énergétique Écoréno'v (Métropole de Lyon)

Les architectes conseillers du CAUE formulent un avis circonstancié à l'attention des conseils syndicaux dont les résidences privées en copropriété sont amenées à être rénovées complétant ainsi l'expertise des conseillers énergie de l'Alec.

4. Conseil aux collectivités

→ **Ateliers autour du *Carnet de territoire – Le Lyonnais*** « Réflexion paysagère en vue de l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de l'agriculture », 28 juin et 17 octobre 2017

« Réflexion paysagère pour la prise en compte des covisibilités depuis le site du Couvent de La Tourette dans l'aménagement et la planification », 20 juillet 2017 (avec la Copamo / CCVL)

→ Un projet d'espace public support d'une démarche de revitalisation du centre-bourg

mission CAUE RM par la commune de Les Olmes, 2017

→ Installation d'une ferme pédagogique sur le site de l'internat Chazière

consultation du CAUE RM par la mairie du 4^e arrondissement de Lyon, 2017

→ Requalifier le parc du Clos Pichat au Bois-d'Oingt

protocole de mission CAUE RM et commune du Bois-d'Oingt, 2015

→ Penser un cœur de village à Marchampt

protocole de mission CAUE RM et Marchampt, 2015

→ Recomposer le complexe sportif des Combes à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or : le dialogue entre bâti et un site paysager

protocole de mission CAUE RM et Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 2015

La **loi sur la biodiversité** renforce la mission paysage des CAUE (8 août 2016)

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (loi 2016-1087 adoptée le 8 août 2016) confère une mission paysagère aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), qui participent déjà à l'élaboration de nombreux atlas de paysages pour les collectivités (ar.173).

Le **volet paysager** du permis de construire (1^{er} juillet 1994) Chaque projet de construction, qu'il soit important ou modeste, participe par son impact propre, mais aussi par ses éléments d'accompagnement : clôtures, plantations, voies d'accès... à l'évolution de son environnement. Le dossier de demande de permis de construire précise l'insertion du projet dans l'environnement et son impact visuel. Cette obligation concerne la construction proprement dite ainsi que le traitement de ses accès et de ses abords. Résultante visuelle et sensible de l'activité humaine, le paysage de demain se dessine ainsi, touche après touche, au travers de la réalisation des différents projets.



I. « Paysages en projet »

→ Un prix

Ce prix est organisé par le CAUE Rhône Métropole et la Fédération française du paysage, délégation Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne, Franche-Comté en partenariat avec l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité du Rhône et de la Métropole de Lyon, l'Association des maires ruraux de France et avec le soutien de Paysalia.

Ce prix s'inscrit en prolongement du partenariat national entre la FNCAUE et le CNVVF. Au travers du **prix « Paysages en projet »**, le CAUE Rhône Métropole et la délégation régionale de la Fédération française du paysage souhaitent mettre l'accent sur les enjeux de l'aménagement de sites publics singuliers, vecteurs de valeurs culturelles et de lien social. La création de lieux de rencontre et d'aménité, d'espaces de déplacement, de loisirs et de nature est l'un des principaux leviers pour agir sur la qualité du cadre de vie, mais concentre de nombreux défis tant pour les maîtres d'ouvrages que pour les concepteurs. **Encourager l'émergence de projets créatifs** inscrits dans leur contexte et dans leur temps pour qualifier nos lieux de vie, là est toute l'ambition du prix Paysages en projet.

Qui peut candidater ?

Les maîtres d'ouvrages publics et privés

Quels aménagements ?

- Dans le Rhône et en Métropole de Lyon
- Livrés entre le 1^{er} mars 2013 et le 1^{er} mars 2018
- Une maîtrise d'œuvre confiée à un paysagiste concepteur, un architecte ou un urbaniste

Quelles catégories d'aménagement ?

- Aménagement de centre-bourg
- Parc et jardin
- Aménagement urbain
- Équipement et infrastructure
- Site naturel et patrimonial

Calendrier

6 décembre 2017 Lancement du prix « Paysages en projet » au salon Paysalia

31 mars 2018 Clôture du dépôt des candidatures

9 avril 2018 Réunion du comité technique de pré-sélection

du 15 au 18 mai 2018 Visites techniques

8 juin 2018 Réunion du jury, désignation des lauréats, cérémonie de remise des prix.

Comité technique

- du CAUE RM
- de la FFP
- de la LPO Rhône
- d'Arthroplogia
- des Espèces parmi'lyon
- du service Espaces verts de la ville de Lyon
- du service Espaces verts de la ville de Genas

Jury

CAUE Rhône Métropole Michel Le Faou

FFP Séverine Clédat

AMF69 Claire Peigné

AMR69 Sylvain Sotton

Commune de Mornant Renaud Pfeffer

DDT 69 Paysagiste Conseil Camille Jullien

UNEP Rhône-Alpes Anne Cabrol

Paysages Actualités Laurent Mignet

La **Convention européenne** du paysage donne cette définition : « Le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

« La notion de paysage se situe de façon exemplaire, à l'entrecroisement de la nature et de la culture, des hasards de la création et de l'univers et du travail des hommes. Le paysage se dérobe aux concepts qui voudraient l'insérer dans une définition trop rigoureuse. »

Pierre Sansot, philosophe, anthropologue, écrivain, extrait de *Variations paysagères*, Éd. Payot, 2009

« L'enchaînement spatial et temporel de toutes les choses et situations qui composent le paysage contribuent à l'intime emboîtement de ses différentes échelles. Il y a, le plus souvent, de nombreuses correspondances entre les éléments constitutifs du local et ceux du global. La traversée des échelles consiste donc à maîtriser, simultanément, l'ensemble et le détail, le proche et le lointain. »

Michel Corajoud, paysagiste, lauréat du Grand prix du paysage en 1992 et du Grand prix de l'urbanisme en 2003

Aménagements sélectionnés

Halle de mairie

Lamure-sur-Azergues

Parc du centre Dommartin

Aménagement du centre-bourg Larajasse

Aménagement du centre-bourg Duerne

Terrasse potagère Groupama Lyon 9^e

Parc Jacob-Hugentobler Villeurbanne

Parc du Clos Souchon Saint-Andéol-He-Château

Aménagement du quartier Vernay-Verchères

Vaulx-en-Velin

Parc Nelson-Mandela Lyon 8^e

Place Gutenberg Caluire-et-Cuire

EverEst Parc Genas

Zac Sacuny Brignais

Quai Gillet Lyon 4^e et 9^e

Espace de loisirs Saint-Vincent Gleizé

Aménagement de l'Yzeron Oullins

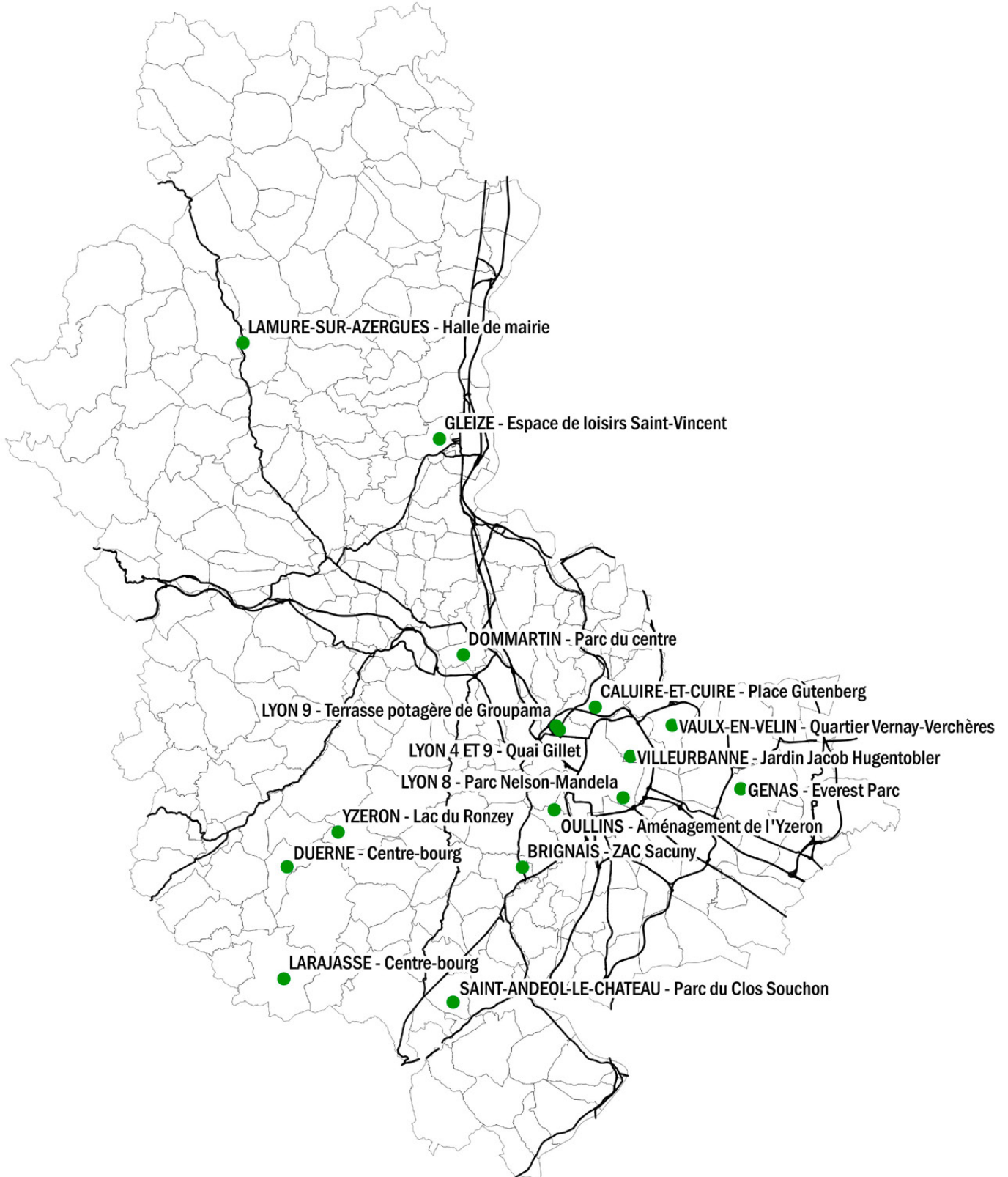
Lac du Ronzey Yzeron



PRIX 2018
PAYSAGES EN PROJET
RHÔNE MÉTROPOLE

I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus





I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 1

Aménagement de centre-bourg (4 aménagements)

Halle de mairie Lamure-sur-Azergues

Parc du centre Dommartin

Aménagement du centre-bourg Larajasse

Aménagement du centre-bourg Duerne



1.1 Halle de mairie Lamure-sur-Azergues

2017

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Lamure-sur-Azergues
Maîtrise d'œuvre	Elisabeth Polzella, Atelier Nao
Surface	753 m ²
Montant	190 000 € HT

Entre deux rives, le projet est le trait d'union entre les deux parties de la commune. La rivière, élément qui caractérise le site, aura un rôle important : elle définit l'orientation de la toiture et donc de l'ensemble du projet. Les piliers de la structure porteuse permettent de conserver une vue panoramique sur l'environnement : la rivière au nord, la place du marché à l'est, le dégagement vers le village et le monument aux Morts jusqu'à l'ouest et le parvis de la mairie. L'ensemble de la charpente et des supports de la couverture utilise le bois, le douglas de pays et la charpente est posée sur des piliers de pierre calcaire régionale. Cette halle sera le nouveau patrimoine de la commune et devient naturellement un lieu central, un lieu ouvert, un lieu, donc, de rassemblement.

extrait du dossier de candidature



1.2 Parc du centre Dommartin

2016

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Dommartin
Maîtrise d'œuvre	Atelier Anne Gardoni
Surface	12 630 m ²
Montant	1 400 000 €

La commune a souhaité réaménager tous les espaces publics du centre-bourg, les relier afin de créer un parcours urbain et de fédérer une nouvelle centralité en cœur de village. Le projet s'appuie sur les principes fondamentaux suivants :

- aménager un parc habité au cœur du centre-bourg, lieu de rencontres des paysages et des usages ;
- retrouver une qualité d'espace en bousculant les échelles et en adoucissant l'impact de la topographie ;
- aménager une place principale de village, lieu de vie et de convivialité en réplique à la petite place historique de l'église.

La trame paysagère vient s'insérer dans la trame bâtie existante en apaisant les ambiances et réduisant les sources de conflit entre usagers. Trois types de trames arborées – trame champêtre, trame verticale, trame fleurie – rythment ainsi la structure paysagère.

extrait du dossier de candidature



I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 1 *(suite)*

Aménagement de centre-bourg (4 aménagements)

Halle de mairie Lamure-sur-Azergues

Parc du centre Dommartin

Aménagement du centre-bourg Larajasse

Aménagement du centre-bourg Duerne



1.3 Aménagement du centre-bourg

Larajasse

2017

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Larajasse
Maîtrise d'œuvre	Urban studio, Segic ingénierie
Surface	14 000 m ²
Montant	400 000 € HT

Le parti d'aménagement pose le principe de structurer l'espace en affirmant l'usage et l'identité : la place des Platanes, le parking des écoles, le parc de la Villa Mary, le jardin de la Cure. Des cheminements piétons ont été créés afin de connecter les espaces et créer un maillage jusqu'aux équipements publics du village. L'usage de la voiture a été limité aux espaces de parking laissant respirer le parvis de l'école et celui de la Villa Mary dans ce cœur d'îlot, peu d'éléments bâtis structurent l'espace. La construction de murets en pierre permet de créer des éléments physiques qui définissent la place des Platanes, de protéger les cheminements piétons du stationnement sauvage ou d'accompagner les cheminements dans le jardin de la Cure.

extrait du dossier de candidature



1.4 Aménagement du centre-bourg

Duerne

2016

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Duerne
Maîtrise d'œuvre	Green concept, Infrapolis
Surface	1 500 m ²
Montant	310 000 € HT

La commune souhaitait conduire une opération de réaménagement de son centre village et une mise aux normes PMR tout en créant une centralité dans le bourg avec un lieu de rencontre et de partage et l'amélioration de la fonctionnalité, la lisibilité et la liaison des espaces publics dans le respect de l'identité locale. Le projet a été développé afin que, depuis le parvis des commerces, les personnes à mobilité réduite aient accès à la poste, à la salle du conseil municipal et au parvis de l'église grâce à des rampes, des mains courantes ou garde-corps. Des espaces végétalisés avec des vivaces, arbustes, arbres viennent adoucir les pentes et apportent une touche de fraîcheur.

extrait du dossier de candidature



I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 2

Parc et jardin (3 aménagements)

Terrasse potagère Groupama Vaise

Parc Jacob-Hugentobler Villeurbanne

Parc du Clos Souchon Saint-Andéol-le-Château



2.1 Terrasse potagère Groupama

Lyon 9^e

2016

Maîtrise d'ouvrage	Groupama Rhône-Alpes Auvergne
Maîtrise d'œuvre	Groupama Rhône-Alpes Auvergne
Surface	401 m ²
Montant	83 280 € TTC

Sollicité par l'association *La Marmite urbaine* à la recherche de nouvelles surfaces d'exploitation de ses cultures en milieu urbain, Groupama Rhône-Alpes Auvergne a accepté d'aménager spécifiquement l'une de ses terrasses du 5^e étage de son siège à Lyon afin de la mettre gratuitement à la disposition de *La Marmite urbaine* pour son projet de potager urbain. Groupama a procédé à ses frais aux études préalables de faisabilité d'implantation d'une activité maraîchère sur son siège social, aux travaux associés d'étanchéité, aux aménagements indispensables à la sécurisation des espaces de culture et aux aménagements pour accueillir les cultures. Le Centre de ressources de botanique appliquée (CRBA) a apporté son conseil scientifique et technique sur l'adaptation des variétés domestiques aux changements climatiques.

extrait du dossier de candidature



2.2 Parc Jacob-Hugentobler

Villeurbanne

2017

Maîtrise d'ouvrage	Ville de Villeurbanne
Maîtrise d'œuvre	Atelier Sites, Serra
Surface	6 500 m ²
Montant	1 026 700 € HT

Le parc Jacob-Hugentobler est situé sur l'ancien site du rectorat, entre la rue Jean-Jaurès et Valentin-Haüy à Villeurbanne. La création de ce parc va maintenant permettre de «trabouler» d'une rue à l'autre. Ce terrain de 6 500 m² est caractérisé par un dénivelé de 8 mètres au cœur du balcon villeurbannais. Les principes fondateurs du projet repose sur :

- une mise en scène de la topographie avec une promenade dans le parc accessible à tous ;
- une intervention minimaliste au niveau du sol pour limiter l'imperméabilisation ;
- une découverte des milieux écologiques variés ;
- une gestion simplifiée à terme du parc.

extrait du dossier de candidature



I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 2 *(suite)*

Parc et jardin (3 aménagements)

Terrasse potagère Groupama Lyon 9^e

Parc Jacob-Hugentobler Villeurbanne

Parc du Clos Souchon Saint-Andéol-le-Château



2.3 Parc du Clos Souchon Saint-Andéol-le-Château

2017

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Saint-Andéol-le-Château
Maîtrise d'œuvre	Ménard paysage et urbanisme
Surface	40 000 m ²
Montant	600 000 € HT

Le parc du Clos Souchon est une formidable respiration d'espace nature entre le front bâti de la mairie et le grand paysage. Cette situation offre à tous une vue exceptionnelle ouverte vers le massif du Pilat. D'est en ouest, le parc tisse des liens entre deux quartiers d'habitation. Des passerelles légères enjambent le « ruisseau » dont les méandres accompagnent les courbes généreuses des lisières boisées protégeant l'intimité des logements. Au cœur de la vaste prairie, une petite farandole d'assises en bois s'inscrit sur une courbe de niveau ; un kiosque tout de bois se blottit dans son écrin arboré.

extrait du dossier de candidature



I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 3

Aménagement urbain (3 aménagements)

Aménagement du quartier Vernay-Verchères Vaulx-en-Velin

Parc Nelson-Mandela Lyon 8^e

Place Gutenberg Caluire-et-Cuire



3.1 Aménagement du quartier Vernay-Verchères Vaulx-en-Velin

2015

Maîtrise d'ouvrage	Grand Lyon Métropole et maîtrise d'ouvrage déléguée à la Serl
Maîtrise d'œuvre	Atelier Sites
Surface	37 962 m ²
Montant	5 000 000 € HT

La rénovation du quartier fait partie d'un programme Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) dont les objectifs sont les suivants : le désenclavement de la cité, une redistribution du stationnement, le traitement des limites, accompagner les usages et les espaces intergénérationnels. La réussite du bon raccordement du quartier s'opère grâce à un travail sur l'épaisseur des franges. Le projet redéfinit des ouvertures et des continuités piétonnes sur l'ensemble du quartier. La constitution d'une « gaine végétale » crée un environnement qui estompe la présence des pieds de bâtiments, intimise les logements et apporte une qualité environnementale au cadre de vie. Nous créons également des petits lieux de rencontre très souvent associés à des aires de jeux d'enfants. L'aménagement propose deux échelles de projet : des espaces de proximité aux pieds d'immeubles et des espaces à l'échelle du quartier (terrains de sport, aire d'évolution dynamique, plaine des jeux, etc.).

extrait du dossier de candidature



3.2 Parc Nelson-Mandela Lyon 8^e

2015

Maîtrise d'ouvrage	Grand Lyon Habitat
Maîtrise d'œuvre	Villes et Paysages
Surface	8 200 m ²
Montant	254 000 € TTC

Des enjeux fondamentaux :

- désenclaver et valoriser le centre social Langlet-Santy en améliorant sa visibilité et son accessibilité ;
- dynamiser ses abords, sécuriser les abords, requalifier les cheminements, aménager un parc en concertation avec les habitants de la résidence et les usagers du centre social (à la majorité des votes des locataires, le parc s'appelle Nelson-Mandela) ;
- promouvoir les espaces de vie collectifs au sein de la résidence en créant des lieux de détente et de rencontre dans un environnement paysager et en développant les espaces verts et de convivialité.

extrait du dossier de candidature



I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 3 *(suite)*

Aménagement urbain (3 aménagements)

Aménagement du quartier Vernay-Verchères Vaulx-en-Velin

Parc Nelson-Mandela Lyon 8^e

Place Gutenberg Caluire-et-Cuire



3.3 Place Gutenberg Caluire-et-Cuire

2013

Maîtrise d'ouvrage Ville de Caluire-et-Cuire

Maîtrise d'œuvre Agence APS, Cap Vert

Surface 7 780 m²

Montant 1 531 440 € HT

La place Gutenberg, située à l'entrée du quartier de Montessuy, occupe une position stratégique historique et géographique sur l'un des points les plus hauts de Caluire. Lorsque l'on arrive de la voie verte et de la rue Pasteur, on débouche en premier lieu sur un très bel espace composé d'un glacis enherbé arboré de grands platanes, et du mur de pierres des anciens remparts. Pour ré-enchanter le lieu, le projet ré-invente l'écriture d'une place du XXI^e siècle à Caluire, en questionnant le concept de la place dans la ville : la création d'une « place-jardin » renouvelant le rapport « ville-nature ». Par sa nouvelle identité, la place-jardin est un mélange serein d'urbanité et de nature jardinée. Par la douceur de son traitement et de ses ambiances, la place-jardin raisonne des liens étroits avec l'image verte du quartier de Montessuy.

extrait du dossier de candidature



I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 4

Équipement et infrastructure (4 aménagements)

EverEst Parc Genas

Zac Sacuny Brignais

Quai Gillet Lyon 4^e et 9^e

Espace de loisirs Saint-Vincent Gleizé



4.1 EverEst Parc

Genas

2016

Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) et maîtrise d'ouvrage déléguée à la Serl
Maîtrise d'œuvre	Oteis, Folia
Surface	440 000 m ²
Montant	30 000 000 € HT

Compte tenu de la raréfaction du foncier aménagé, de la forte demande endogène et exogène pour l'accueil d'entreprises, de la volonté de maintenir le tissu économique existant et de développer l'emploi sur son territoire, la Communauté de communes de l'Est Lyonnais (CCEL) a engagé différentes opérations d'aménagement dont le parc d'activités EverEst sur la commune de Genas. La mise en place d'un grand paysage permet de créer des continuités écologiques, de mettre en tension les vues lointaines est (plaine agricole) et ouest (urbanité de l'agglomération lyonnaise) et de traiter le rapport à la rocade est. Un grand espace de bassins de rétention-infiltration offre des usages de détente. Le dégagement d'importantes franges boisées qualifient les limites de l'opération. Cette dimension paysagère se décline aussi à l'échelle des lots à bâtir avec la définition de prescriptions paysagères (marge de recul plantée, traitement alternatif des eaux pluviales, palette végétale, etc.).

extrait du dossier de candidature

4.2 Zac Sacuny

Brignais

2014

Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et maîtrise d'ouvrage déléguée à la Serl
Maîtrise d'œuvre	Safege, JNC Sud
Surface	180 000 m ²
Montant	7 872 000 € HT

La CCVG décide de créer une zone d'activités économiques pour l'accueil des entreprises sur le site de Sacuny en bordure de la RD42 situé sur la commune de Brignais qui intègre un vaste terrain ainsi qu'une ancienne école et des bâtis voisins (ateliers, logements, salles de cours, etc.). Dans le cadre d'une procédure de Zone d'aménagement concertée (Zac), est lancée l'aménagement de la zone d'activité Sacuny. Les valeurs environnementales et paysagères du site existant avec un espace boisé à proximité et la présence de bâti historique ont été pris en compte en identifiant les éléments à conserver. La topographie du site est en forme de cuvette avec au point bas le ruisseau du Merdanson qui coule parallèlement aux infrastructures de transport et fait office de trame bleue. Des arbres d'alignement le long de la voie principale font écho aux anciennes allées du domaine de Sacuny (alignement de platanes, peupliers d'Italie, etc.). Le choix de végétaux diversifiés avec une palette d'essences locales d'arbustes permet de faire le lien avec les espaces naturels proches. Un cahier des préconisations générales paysagères et architecturales a été annexé à chaque vente de terrain.

extrait du dossier de candidature



I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 4 *(suite)*

Équipement et infrastructure (4 aménagements)

Everest Parc Genas

Zac Sacuny Brignais

Quai Gillet Lyon 4^e et 9^e

Espace de loisirs Saint-Vincent Gleizé



4.3 Quai Gillet Lyon 4^e et 9^e

2015

Maîtrise d'ouvrage	Grand Lyon Métropole
Maîtrise d'œuvre	Gautier+Conquet et associés, Arcadis
Surface	71 000 m ²
Montant	19 000 000 € HT

La reconquête des rives de Saône sur Lyon 9^e et 4^e, le doublement du tunnel de la Croix-Rousse au bénéfice des modes doux de déplacement et la construction du nouveau pont Schuman constituent le trépied d'une politique urbaine et paysagère ambitieuse de valorisation des territoires au nord de la métropole lyonnaise. Notre projet d'aménagement du quai Gillet, modeste dans son rôle intercalaire mais stratégique dans le dispositif d'ensemble, consiste bien à recréer une identité de porte de ville. Il s'agit de développer des continuités « modes doux » d'est en ouest, d'améliorer l'accessibilité piétonne, de prendre en compte et favoriser les transports en commun. En prolongeant les projets « Rives de Saône » et « Confluence », il contribue par ailleurs à rééquilibrer le trafic sur chacune des deux rives. Ainsi, le patrimoine paysager, architectural, fluvial et la poétique des lieux se trouvent valorisés, revisités. Des cadrages sur des vues rapprochées ou lointaines s'opèrent.

extrait du dossier de candidature



4.4 Espace de loisirs Saint-Vincent Gleizé

2014

Maîtrise d'ouvrage	Commune de Gleizé
Maîtrise d'œuvre	Agence 2BR, Atelier d'architecture SEV
Surface	40 000 m ²
Montant	800 000 € HT

À proximité de la mairie, des sites culturels festifs et sportifs mais aussi en entrée de ville et en limite de zone rurale, le site Saint-Vincent a la particularité d'être situé dans le périmètre de co-visibilité du domaine de Vaurenard, classé au titre des monuments historiques. La configuration générale du site a été conservée et les niveaux existants ont servi de base d'aménagement des différents équipements de loisirs ludiques et sportifs (terrains de volley, de badminton, de boules, de foot, etc.). L'agora en gradins est venue s'intégrer dans la butte existante, elle sert d'espace tampon entre les sites et est surplombée par un petit belvédère bordé d'arbres et de plantations basses. L'ensemble a été traité de manière paysagère, la végétalisation omniprésente est très variée afin de pratiquer des activités dans un cadre apaisant. De nombreux cheminements piétons relient les équipements entre eux, remplissent la fonction de promenade mais relient également ce nouvel aménagement au centre-bourg.

extrait du dossier de candidature



I. « Paysages en projet »

→ 16 aménagements retenus

Catégorie 5

Site naturel et patrimonial (2 aménagements)

Aménagement de l'Yzeron Oullins

Lac du Ronzey Yzeron



5.1 Aménagement de l'Yzeron

Oullins

2014

Maîtrise d'ouvrage	Sagyc (Syndicat intercommunal du bassin versant de l'Yzeron)
Maîtrise d'œuvre	CNR, Agence 2BR
Surface	28 000 m ²
Montant	6 300 000 € HT

L'opération principale concerne les aménagements hydrauliques de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau en zones urbaines :

- Aménagements sur le secteur du quartier des Célestins à Oullins : les travaux consistaient principalement à supprimer la cunette béton et à élargir la rivière en rive droite sur environ 260 mètres. Dans ce tronçon assez court se résume le contexte urbain de l'Yzeron avec une succession de perceptions courtes sur le cours d'eau et une confrontation directe du bâti et des infrastructures routières ;

- Aménagements au droit du boulevard de l'Yzeron et de la Cité Yzeronne à Oullins : ce secteur s'étend sur 1,1 km entre le pont Blanc et le pont d'Oullins. Sur l'ensemble du secteur, la cunette béton a été démolie et le profil en long du cours d'eau légèrement approfondi. Ce secteur présente cinq connexions transversales permettant de relier les deux rives : le pont Blanc à l'amont, la passerelle de la cité Yzeronne, la passerelle Lionel-Ternay, la passerelle du parc Chabrières et le pont d'Oullins à l'aval.

extrait du dossier de candidature



5.2 Lac du Ronzey

Yzeron

2014

Maîtrise d'ouvrage	Communauté de communes de la Vallée du Lyonnais (CCVL) et Sagyc
Maîtrise d'œuvre	CNR, Agence 2BR
Surface	60 000 m ²
Montant	2 300 000 € HT

Ce réaménagement s'inscrit dans la démarche du Contrat de rivière Yzeron vif, signé en décembre 2002 entre les partenaires techniques et financiers et les vingt communes du bassin de l'Yzeron. Les objectifs visés sont :

- l'amélioration de la qualité de l'eau par la réduction des apports en azote, phosphore et matières organiques issues essentiellement des activités agricoles ;
- la restauration des fonctions paysagères, hydrauliques, hydrologiques, biologiques et piscicoles du site ;
- l'augmentation de l'attractivité du site par le développement d'activités ludiques, de loisirs et de tourisme.

Dans le cadre de ce réaménagement, 5 000 m² de zones humides ont été réalisées. Grâce à la démarche d'ingénierie écologique et de concertation menée dans ce projet, ces zones humides diversifiées et attractives participent à la réalisation de l'ensemble des objectifs écologiques, paysagers et économiques décrits ci-dessus.

extrait du dossier de candidature



II. Le Paysage

→ Du paysage ordinaire...

Dans notre pratique, notre perception du paysage, il y a ce paysage que l'on chemine, ce paysage que l'on croise sur notre route, ce paysage qui traverse la fenêtre, ce paysage où l'on s'attarde. Rien ici ne nous paraît remarquable, et pourtant il imprègne notre quotidien en permanence dans une relation intime et sensible. Ce sont des rencontres vers des paysages proches, lointains et des récits que l'on imagine, que l'on écoute, que l'on regarde. Chacun de nous habite ce paysage ordinaire et développe une sensibilité au paysage de son lieu de vie, de travail, de loisirs.

Le paysage fait alors l'objet de multiples regards. Fréquentés par les touristes et vécus par les usagers et les habitants du territoire dont ils constituent le cadre de vie, les paysages sont porteurs d'émotions, de souvenirs, d'attachements, autant de valeurs subjectives qui vont à la rencontre des valeurs d'un aménagement durable. Aujourd'hui, on porte attention à ces paysages « ordinaires » autant pour préserver et révéler leurs valeurs identitaires qui témoignent de leur profondeur historique et de leur singularité que pour inciter les acteurs qui l'occupent et le façonnent à le renouveler, à l'inventer, à lui donner des valeurs contemporaines.

... au grand paysage

Le renouveau de la pensée sur le paysage ne cesse d'évoluer et se réinvente autour d'une vision transversale reliant les différentes échelles du territoire autour d'une gouvernance commune du grand paysage.

Un projet de paysage s'attache à différentes échelles de lieu, du détail au général, de l'espace public au parc jusqu'au territoire. Cette dimension élargie à un plus vaste territoire renvoie à l'évolution de la gouvernance de l'aménagement du territoire, à une volonté commune à engager des démarches de projet ensemble reliant leurs territoires.

Cette vision partagée donne un élan nouveau à la mise en œuvre d'une planification paysagère de co-visibilité.

À l'échelle du grand paysage, des vues se dégagent sur les éléments remarquables du paysage (vallons, forêts, points hauts, etc.), sur les clochers, des routes prennent du « charme », des tours pointent leurs cimes. Le relief, la géographie, la topographie se révèlent, le pays ouvre le livre de son histoire.

À l'échelle de tout un territoire devenu socle commun, on prend la mesure de la nécessaire recomposition des qualités paysagères significatives identifiées, de la valorisation d'activités agricoles, viticoles, de favoriser les fonctionnalités et les perméabilités écologiques. Ainsi, les paysages qui les séparaient constituent une entité paysagère forte.

« **Julien Gracq** était l'écrivain des paysages absolus. À l'étendue où aime se dissoudre l'homme moderne, il a toujours préféré la profondeur, revenant sans cesse aux mêmes écrivains, aux mêmes livres, aux mêmes souvenirs, aux mêmes questions. Il a aimé les routes, les cartes, les confins, les reliefs, les fleuves, les lisières, les frontières comme aucun autre avant lui. Plutôt que d'aller chercher de nouveaux paysages au bout du monde, il a passé sa vie à retrouver à l'infini ceux de son enfance. Passionné par l'étude des formes du terrain, Julien Gracq est le seul écrivain de sa date à s'être aussi obstinément consacré à célébrer "la face de la terre". Ses livres les plus singuliers sont nés de ce beau souci : *La Forme d'une ville, Autour des sept collines*. »

Sébastien Lepage, *Le Figaro*, 24 décembre 2007

« *Chacun est acteur du paysage et de son évolution. Comment participer à construire autant que préserver l'identité des paysages des Monts du Lyonnais ?* », une question à laquelle tente d'apporter des éléments de **réponses le syndicat mixte des monts du Lyonnais en élaborant un Plan de paysage** (version définitive en juillet 2017 réalisée avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes). Ce territoire est lauréat de l'Appel à projets « Plan de paysage » 2013.

À propos du Grand prix national du paysage

« *Le projet lauréat se situe sans conteste à la grande échelle, à la mesure d'un aménagement ambitieux des lisières urbaines de la ville de Saint-Paul sur l'île de La Réunion. Les concepteurs ont dû composer avec la présence d'une infrastructure autoroutière impressionnante qu'ils ont su retourner en atout paysager. Quant au Prix spécial du jury, qui récompense le travail des frères Janin dans la ferme familiale de Vernand, il est, lui, à une tout autre échelle, mettant en partage avec les urbains un paysage rural capable d'accueillir d'autres usages. Sans que, pour autant, la production agricole ne soit sacrifiée à une activité touristique quelconque.* »
« Le paysage ... et les urbanistes » par **Antoine Loubière** dans le hors-série de la revue *Urbanisme*, « Grand prix national du paysage, À l'échelle du grand territoire », juin 2016



II. Le Paysage

→ La fabrique du paysage

Dans le contexte de raréfaction du foncier, de l'étalement urbain, de l'essor du réseau routier, de la disparition d'espèces végétales et animales, du risque de catastrophes naturelles, de la prise de conscience du gaspillage des terres, de l'artificialisation des sols ou encore de l'absence de mixité et de tissu social, il est impératif de s'appuyer sur les documents de planification comme leviers d'un développement durable des territoires et des paysages dans le respect de l'identité des villes et villages et le caractère des lieux et des sites. Si la place du paysage est majeure dans l'urbanisme opérationnel, la prise en compte du paysage joue un rôle important dans l'urbanisme de planification.

Initiatives, expérimentations, démarches prospectives de paysage germent. Territoires et paysages se conjuguent mobilisant l'ensemble des acteurs, porteurs d'un projet de territoire paysager.

La loi paysage du 8 janvier 1993

Concerné la protection et la mise en valeur des paysages qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels.

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000

stipule que les documents d'urbanisme doivent déterminer les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le développement urbain, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestiers, et la protection des espaces naturels et des paysages en respectant les principes de développement durable. Il institue les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU). Le SCoT s'appuie sur un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour le territoire et fixe ses conditions de mise en œuvre (le Document d'orientations générales).

PLU-H de la Métropole de Lyon

L'enquête publique sur la révision du Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) engagée en 2012 et qui concerne 59 communes s'est clôturée le 7 juin 2018. Des ateliers participatifs ont été organisés dont l'un proposait de mettre en discussion « paysage urbain, qualité urbaine, patrimoine et densification ».

→ Pour la vie, pour la ville

Le paysage déploie sa palette thérapeutique pour rendre respirable et réclamer vie au quartier, à la ville. Émerge une véritable prise de conscience de l'importance à accorder à la ressource paysagère dans la planification et l'aménagement urbains. Aujourd'hui, il y a urgence à réconcilier la nature et la ville, à ce qu'ils puissent coexister pour le mieux vivre ensemble, pour la santé physique et mentale de la population.

Les mots volent au secours des maux. En témoigne le lexique emprunté à l'univers médical « au cœur de la ville », « revitaliser », « respiration urbaine », « voie verte », etc. Le paysage insuffle des espaces de bien-être, des espaces assurant un équilibre social, des espaces favorisant le sentiment d'appartenance. Il nous offre un refuge, il aide à « prendre le champ ».

Lorsque l'aspect paysager compose le cœur de la démarche du projet d'aménagement, on parle de « poumon vert ». Cette vision organique met en avant la fonction vitale jouée par la nature à l'échelle de la ville. Ce « poumon » vient oxygéner le tissu urbain et donner de l'air aux habitants.

De même, le paysage devient un levier d'action des collectivités territoriales dans le cadre du programme en faveur de la revitalisation de centres bourgs, de centres villes. En s'appuyant sur l'identité du lieu, un programme de revitalisation révèle et valorise le paysage bâti et végétal afin de maintenir ou attirer des habitants, améliorer leur qualité de vie. Les îlots verts, eux-aussi, créent une respiration urbaine dans des territoires souvent denses.

Zac du Triangle, les îlots verts à Saint-Priest

Travaux prévus entre 2012 et 2021

« On peut parler d'habitats jardins, de façades habitées ou encore de façades jardins. »

« Le projet intègre une dimension environnementale inédite et globale. L'élément végétal est envisagé comme une composante urbaine à part entière. »

www.lesilotsverts.fr

La charte de l'arbre de la Métropole de Lyon (au 27 mars 2018, 106 signataires)

« Bien méconnu, le patrimoine arboré est une composante active de la ville offrant de nombreux bienfaits et services : climatisation de la ville, participation à la gestion de l'eau, dépollution de l'air et des sols, bienfaits sur le psychisme des urbains, etc. Face à ces réalités, nous nous devons de prendre conscience de cet allié et de valoriser au mieux la place de la nature à nos côtés pour envisager un développement durable de la ville et de nos vies. »

Jardins et santé est une association à but médico-social. Elle soutient la recherche clinique et cherche à créer des jardins à but thérapeutique dans les hôpitaux, les maisons de retraite et les instituts médico-légaux pour les personnes atteintes de maladies cérébrales.

« Le jardin prolongerait l'hôpital dans sa vocation première qui est celle de l'hospitalité, du prendre soin : un lieu d'accueil, où l'on se sent bien et reconnu dans sa globalité. Pour chaque individu qui vit une situation de crise, le jardin est une manière de se réinscrire. Dans la durée du vivant. Par le dépaysement et la stimulation du corps et de l'esprit, il invite à se recentrer. Le jardin, opportunité d'une reconquête individuelle de soi-même pour retrouver le goût et les capacités de vivre avec soi-même et en relation avec l'autre ». Témoignage d'**Alain Richert**, paysagiste et professeur à l'École du paysage de Versailles



II. Le Paysage

→ À l'épreuve de la transition énergétique

Ces dernières années ont vu émerger la notion de développement durable ou soutenable à partir de préoccupations environnementales. Le paysage peut participer à ce développement soutenable de nos territoires par la variété des projets initiés dont la création et la gestion s'efforcent de maintenir la biodiversité, de limiter les ruissellements, de promouvoir des circuits plus courts d'approvisionnements. Apparaissent des démarches d'accompagnement de friches, de gestion différenciée, de permaculture, d'aménagement d'espaces inondables, de noues et de bassins de récupération des eaux pluviales, de murs et de toits végétalisés, etc. La transition énergétique comprend en effet la sobriété et l'économie des ressources, la préservation et la restauration des écosystèmes, etc., autant d'éléments inscrits dans un projet de paysage.

Améliorer la capacité des territoires à faire face aux enjeux de transition écologique et énergétique permet de repenser et réinvestir durablement les espaces urbains, naturels, agricoles et paysagers et engager ces territoires dans leur transition en prenant appui sur la mobilisation des acteurs locaux pour conduire ce changement.

Rendre les villes et leurs paysages plus résilients demandent à porter une attention à la préservation des ressources dont ils ont besoin pour faire face au changement climatique et faire un pas vers un développement soutenable, durable et solidaire.

La fabrique des paysages procède d'une conception systémique à l'articulation et l'interaction entre les dimensions économique, écologique et énergétique dans des solidarités territoriales.

« Les approches paysagères sont facilitatrices et peuvent apporter des solutions réalistes pour la mise en œuvre de la transition. »

Collectif « Paysages de l'après-pétrole, solutions paysagères pour territoires en transition »,
manifeste du 20 novembre 2014

100% territoires à énergie positive.

*Best of TEPOS :
du paysage à l'urbanisme
« Nous présentons souvent les territoires à énergie positive (TEPOS) en disant, au sens figuré, qu'ils inventent un nouveau paysage énergétique. C'est aussi vrai au sens propre. Des formes nouvelles apparaissent dans un territoire repensé. Il s'agit de réfléchir à la manière dont les transitions, de manière globale et transversale, peuvent s'organiser spatialement sur nos territoires et faire ainsi évoluer nos paysages. »*

Alors que la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte a été votée fin 2015, son application actuelle et à venir sur les territoires pose la question de son ancrage paysager. Quels sont les enjeux énergétiques en France ? Quels sont les enseignements de l'histoire des mises en œuvre spatiales des infrastructures énergétiques ? Quelles politiques publiques locales portent ces réflexions de transition ? Quels sont les exemples réalisés de transition énergétique ? Comment mettre en œuvre cette transition et notamment par le projet de paysage ? Les intervenants, chercheurs, praticiens, aménageurs ou experts énergétiques, facilitent la prise de recul et offrent des grilles de lectures et d'analyse en réponse à ces questionnements.

Colloque « Concrétiser la transition énergétique par le projet de paysage? »
organisé le 4 avril 2016 à l'ENSP Versailles et animé par **Bertrand Folléa**, responsable de la Chaire paysage et énergie

www.caue69.fr

CAUE Rhône Métropole
6 bis, quai Saint-Vincent
69283 Lyon cedex 01
T. 04 72 07 44 55
caue69@caue69.fr

Accès
Entrée du public côté place
Bus C14, 19, 31, 40
Pont Kœnig
Métro ligne D
arrêt Valmy

Ouvert au public
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h

CAUE
RHÔNE MÉTROPOLE
CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT